



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Nécessité d'une transformation de l'offre d'accueil de l'IME et du CEM

Question écrite n° 15824

Texte de la question

M. Frédéric Maillot alerte Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, sur le manque de cohésion entre la demande des places d'accueil de l'IME et du CEM. En effet, d'après le rapport de la Cour des comptes, parmi « les jeunes adultes en situation de handicap accueillis en structures pour enfants à La Réunion, l'exemple de l'association Saint-François d'Assise » concernant le département de La Réunion, uniquement 8 % étaient en internat, montrant la préférence des familles réunionnaises à l'accueil de jour ou encore l'accueil temporaire. Il est donc important d'écouter ces familles et de résoudre ce fléau qu'est le manque de places en accueil de jour ou temporaire dans les établissements de l'IME et du CEM de La Réunion. Ces établissements qui représentent à eux seuls 89 % des résidences des jeunes en situation de handicap méritent une augmentation de leurs places en accueil de jour et temporaire afin de répondre à la demande claire des Réunionnais. Or à cause du moratoire national, depuis 2013, il est presque impossible d'augmenter ce nombre de places. Il y a pourtant une multiplication des jeunes d'au moins 15,5 sur les 15 dernières années et malgré la hausse des places d'accueil dans les ESMS prévue en 2023, aucune augmentation ne semble être prévue dans les IME. Par ailleurs, il devient également urgent d'adapter les établissements aux jeunes adultes en situation de handicap. En effet, la population en situation de handicap à La Réunion bénéficiant de l'amendement Creton (celui qui permet le maintien temporaire, mais sans limite d'âge, de jeunes majeurs âgés de plus de 20 ans en situation de handicap dans des établissements pour enfants handicapés, dans l'attente de leur admission dans un établissement pour adultes désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) représente 22 % des places dans les établissements pour enfants. Les établissements adéquats à leurs besoins manquent à l'appel. De plus, si l'on prend l'exemple du sud de La Réunion, là où il y a le plus de personnes en situation de handicap recensées, on y compte 36 % de la population dont 15 % qui sont des enfants. Cela ne fait qu'amplifier le fait qu'il est nécessaire d'avoir des établissements pour les jeunes adultes et ce de façon pressante. En plus de cette présence prédominante, leur cas se voit compliqué lorsque l'on sait qu'il peut falloir jusqu'à 15 ans pour qu'un jeune adulte ait une place dans une institution. Le rapport de la Cour des comptes a pu montrer que la moyenne d'âge de ces jeunes adultes est de 22 ans et 3 mois, d'où la nécessité qu'ils aient un environnement propice à leurs besoins. M. le député alerte Mme la ministre sur cette situation critique, où les familles de ces jeunes en situation de handicap ont besoin d'être vues et entendues et où le besoin d'augmentation de ces places en accueil de jour et temporaire doit être augmenté conséquemment afin de suivre la demande présentée à La Réunion. Il souhaite qu'elle agisse sur le manque d'établissements pour les jeunes adultes en situation de handicap présents à La Réunion afin qu'ils soient correctement traités. Il souhaite connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Maillot](#)

Circonscription : Réunion (6^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15824

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2026](#), page 5052